

1. PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

| Tarifs mensuels sur 10 mois | COLLEGE | | LYCEE | L.P. |
|---|----------------|--|---------|---------|
| | 6 ^e | 5 ^e /4 ^e /3 ^e | | |
| CONTRIBUTION des FAMILLES | 62,75€ | | 74,50€ | 63,95€ |
| DEMI-PENSION : 4 repas par semaine | 72,50€ | 98,50€ | 98,50€ | 98,50€ |
| 5 repas par semaine | 91,00€ | 118,50€ | 118,50€ | 118,50€ |
| REPAS OCCASIONNEL | 6,95€ | | | |
| INTERNAT : Repas + Nuitées et Petits déjeuners | 394,00€ | | 394,00€ | 394,00€ |
| Frais de photocopies (y compris les devoirs surveillés) (a) | 2,35€ | | 3,65€ | 3,65€ |
| ETUDES SURVEILLEES du SOIR (b) | 2,30€ | | | |
| CARTE INDIVIDUELLE (self et accès établissement) (c) | 11,00€ | | | |

- (a) Ce forfait couvre le coût des documents photocopiés destinés aux élèves. Cette somme ne concerne pas les photocopies personnelles des jeunes.
- (b) Etude pour demi-pensionnaires et externes à la demande des familles de 16H50 à 18H20 (goûter compris). **(prix unitaire)**
- (c) Carte valable pour toute la scolarité. Caution imputée une seule fois et restituée au départ de l'élève.
Le coût du remplacement de la carte en cas de perte est de 11,00 €.

A l'inscription de vos enfants au sein de l'Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc-La Salle, le chef d'établissement est à votre écoute pour tenir compte de vos contraintes financières. Il trouvera, avec vous, une réponse appropriée à votre demande.

La détermination de nos tarifs est guidée par deux critères indissociables :

- Les frais de scolarité sont différenciés suivant les unités pédagogiques de notre Ensemble Scolaire (Collège, Lycée Général & Professionnel),
- Les frais de restauration et d'internat sont **déterminés en tenant compte des vacances scolaires**. A noter que l'Etat et les collectivités locales ne sont pas tenus de subventionner la restauration.

2. LES COTISATIONS ANNUELLES :

Quelle que soit l'unité pédagogique dans laquelle votre ou vos enfants sont admis et quel que soit le statut choisi, les cotisations **sont dues au premier jour de la rentrée**. Elles sont intégralement reversées à ces organismes.

| ORGANISMES BENEFICIAIRES | COTISATIONS ANNUELLES | |
|--|-----------------------|-------------|
| | par élève | par famille |
| Association interdiocésaine de l'Enseignement de Bourgogne, Lycées | 36,00€ | |
| Association interdiocésaine de l'Enseignement de Bourgogne, Collège | 30,60€ | |
| UROGEC | 9,90€ | |
| Solidarité diocésaine, école, collège, lycée | 6,50€ | |
| Association La Salle | 8,60€ | |
| Association des Parents d'élèves Jeanne d'Arc (c) apeljda89@gmail.com | | 21,50 € |

(c) Par le versement d'un montant de 21,50 €, la famille adhère à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) et manifeste ainsi son soutien à une association qui contribue au dynamisme et à la vitalité de nos établissements catholiques. Les familles qui ne souhaitent pas cotiser à cette association doivent **adresser un courrier au Chef d'Etablissement**. Pour les familles qui ont des enfants scolarisés dans d'autres établissements catholiques de l'Yonne et pour toute information complémentaire, se reporter aux documents de l'APEL diffusés à la rentrée.

3. FRAIS ANNEXES EVENTUELS :

Les tarifs ne tiennent pas compte des fournitures distribuées aux élèves (cahiers d'activités, carnet de liaison,...), des sorties scolaires, des options sportives ou culturelles facultatives, des activités périscolaires, etc.